

	Ville de Vitré Service Direction Générale	CONSEIL MUNICIPAL	
		<i>Compte rendu de la séance du 16.03.2017</i>	
Date : 23.03.2017	Nombre de pages : 17	Fichier : CRCM16.03.2017	
Rédigé par : Véronique GERGAUD/Bertrand MERRET		Validé par : Bertrand MERRET	
<p>L'an deux mille dix-sept, le 16 mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué le 8 mars deux mille dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;">Étaient présents :</p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, M. LEBRY, Mme DUCHESNE, M. MAISONNEUVE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoints au Maire, Mme CHEHABEDDINE, Mme CLOAREC, M. BESNARD, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme PRACHT, Mme LÉBOUC, M. PASQUER, M. LE MIGNANT, M. SOUVESTRE, Mme MARTIN, M. TRAVERS, Mme GUERMONT, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, Mme TROPÉE, M. UTARD, M. MORIN, M. COIGNARD, conseillers municipaux.</p> <p>Étaient absents excusés :</p> <p>M. LÉONARDI ayant donné son pouvoir à Mme MATHIEU, Mme de MONNERON ayant donné son pouvoir à Mme BOUQUAY, Mme MOUCHOTTE ayant donné son pouvoir à Mme TROPÉE, Mme GOZE ayant donné son pouvoir à M. UTARD.</p> <p>Mme CLOAREC absente aux questions 38, 39 et 40.</p> <p><i>Monsieur PAILLARD Gontran a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.</i></p>			
<u>Diffusion</u> : Le Conseil Municipal.			

DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
7.10	N° 19 - Finances locales – Divers – Régie d'avance pour assurer la rémunération des jeunes participant à l'opération « argent de poche ». Modification du montant de l'avance.	L'article 3 est ainsi modifié : le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 350€. Les autres articles restent sans changement.
7.10	N° 20 - Finances locales – Divers – Régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement automobile sur le parking du Pôle d'Echange Multimodal (PEM). Modification du montant du fonds de caisse.	L'article 6 est ainsi modifié : le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 200€. Les autres articles restent sans changement.
1.1	N° 21 - Marchés publics – Gestion et exploitation du parking du Pôle d'Echange Multimodal de Vitré	Marché passé avec la Société EFFIA Stationnement, de TOURS (37 - Direction régionale) pour une période initiale d'une année après la mise en place effective du service, reconductible tacitement pour trois périodes d'une année supplémentaire ; pour un montant de : - Tranche ferme : mission sécurité incendie : 43 489.61€

		<p>HT/an,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranche opt. 1 – accueil, renseignement, dépannage, propreté : 66 135.73€ HT/an, - Tranche opt. 2 – astreinte d'intervention : 2 445,89€ HT/an, - Variante : maintenance technique courante : 16 857.79€ HT/an.
1.1	N° 22 - Marchés publics – Acquisition de fournitures administratives, papier reprographie – Lot 2 : fournitures administratives – lot réservé	<p>Marché passé avec la Société ARI Les Ateliers de Provence, de CARNOUX-EN-PROVENCE (13) pour l'année 2017, reconductible pour 2018, 2019. Le marché est conclu pour un montant minimum annuel de 3 000.00€ HT / maximum annuel de 10 000€ HT.</p> <p>La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>
1.1	N° 23 - Marchés publics – Acquisition de fournitures administratives, papier reprographie – Lot 3 : papier reprographie	<p>Marché passé avec la Société INAPA, de CORBEIL ESSONNES (91) pour l'année 2017, reconductible pour 2018, 2019. Le marché est conclu pour un montant minimum annuel de 5 000.00€ HT / maximum annuel de 15 000€ HT.</p> <p>La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>
1.1	N° 24 - Marchés publics – Marché d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre pour l'urbanisation de l'ensemble immobilier de la Baratière	<p>Versement d'une prime initialement prévue pour la réalisation des prestations niveau esquisse (4 000€ HT) aux 3 équipes candidates sélectionnées.</p> <p>Déclare le Groupement AUP (mandataire) / EGIS lauréat de la présente consultation d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre pour l'urbanisation de l'ensemble immobilier de la Baratière à Nantes (44).</p>
1.1	N° 25 - Marchés publics - Réalisation d'une étude relative au plan de circulation et aux aménagements urbains de la Ville de Vitré – Avenant 1	<p>Avenant 1 au marché 2015/073 avec le groupement SAGA-CITÉ (mandataire) / ITER, prenant en compte les modifications mentionnées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modification des prestations des phases 2 et 3 : recentrage sur une étude de déplacements : moins-value de 650,00 € HT - modification du nombre de réunions supplémentaires : plus-value de 1 450,00 € HT - ajout de l'étude tarification du stationnement : plus-value de 4 200,00 € HT. Les autres clauses du marché restent inchangées.
1.1	N° 26 -Marchés publics - Création d'un lotissement Route de la Guerche à Vitré : maîtrise d'œuvre et études d'urbanisme – Avenant 1	<p>Avenant 1 au marché n°2016/071 avec le groupement UNIVERS / SAFEGE, validant le transfert du marché à Vitré Communauté à compter du 1^{er} janvier 2017. Les autres clauses du marché restent inchangées.</p>
1.1	N° 28 -Marchés publics - Acquisition de fournitures administratives, papier reprographie – Lot 1 : fournitures administratives consommables bureautique	<p>Marché passé avec la Société LYRECO, de MARLY (59) pour l'année 2017, reconductible pour 2018, 2019. Le marché est conclu pour un montant minimum annuel de 10 000.00€ HT / maximum annuel de 38 000€ HT.</p> <p>La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>

1.1	N° 29 -Marchés publics - Construction d'un hangar à matériel : couverture, bardage, portes coulissantes	<p>Marché passé avec la SARL CHARPENTE JPG, de CHATILLON EN VENDELAIS (35). Le marché est conclu pour un montant de 49 994.01€ HT.</p> <p>La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>
1.1	N° 31 -Marchés publics - Mission d'ordonnancement pilotage et coordination pour l'aménagement du bâtiment des archives situé Rue des Eaux	<p>Marché passé avec la Société ARCOOS de THORIGNÉ FOUILLARD (35). Le marché est conclu pour un montant de 11 629.83€ HT.</p> <p>La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>
7.10	N°19 - Finances locales – Divers – Régie d'avance pour assurer la rémunération des jeunes participant à l'opération « argent de poche ». Modification du montant de l'avance.	L'article 3 est ainsi modifié : le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 350€. Les autres articles restent inchangés.
7.10	N°20 - Finances locales – Divers – Régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement automobile sur le parking du Pôle d'Echange Multimodal (PEM). Modification du montant du fonds de caisse.	L'article 6 est ainsi modifié : le montant du fonds de caisse est fixé à 200€. Les autres articles restent inchangés.
7.10	N° 27 - Finances locales – Divers – Activités service jeunesse – Modification de la tarification des activités de loisirs des vacances	<p>Il est décidé :</p> <p>Article 1 - de fixer ainsi qu'il suite la participation demandée aux jeunes :</p> <p>Tarif 1 : 3,00€ - type cuisine, cinéma, soccer, etc...</p> <p>Tarif 2 : 6.00€ - type bowling, patinoire, journée sportive, etc...</p> <p>Tarif 3 : 11.00€ - type space-laser, accrobranches, etc...</p> <p>Tarif 4 : 9.00€ type paint-ball (sur ½ journée), etc...</p> <p>Tarif 5 : 14.00€ type karting, wake-park, hoveboard, etc...</p> <p>Tarif 6 : 22.00€ - pour des activités sous forme de stage type meuble en carton, cirque, etc....</p> <p>Ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} avril 2017.</p> <p>Article 2 - Les recettes seront encaissées par l'intermédiaire de la régie pour l'encaissement des droits à régler pour participation aux diverses activités du service jeunesse créée le 10.04.2006.</p>
7.10	N° 30 - Finances locales – Divers – Régie de recettes pour l'encaissement de la vente de cartes postales, de livres, d'objets e de documents divers. Tarifs de nouveaux produits	<p>A compter du 1^{er} avril 2017, fixation des prix des nouveaux produits disponibles au musée.</p> <p>Les droits seront perçus par l'intermédiaire de la régie de recettes du musée.</p>

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 9 février 2017

En préambule, M. COIGNARD souhaite revenir sur la dernière réunion du Conseil informel et faire part de son avis partagé par plusieurs conseillers municipaux, sur la présentation du Cabinet d'études Saga-cité qu'il juge peu intéressante, mal réalisée, ne rassemblant que des banalités, et estime qu'il s'agit d'un gâchis de temps et d'argent.

Mme CHARLOT partage partiellement cet avis sur la présentation qui était insuffisante ; que ce soit dans le cadrage ou dans le ton de l'intervenant. Sur le fond, les commissions ont cependant bien fonctionné même si la présentation ne reflète pas la qualité de leur travail. Un groupe de travail sera prochainement réuni pour préciser ces éléments.

M. MORIN rappelle son désaccord initial sur la méthode retenue qui n'est pas au niveau des précédentes études réalisées qui proposaient de réelles perspectives par rapport à l'étalement de la Ville, notamment au sud. Il n'y a dans ce cas, que des constats et aucune perspective. Alors que les commissions avaient bien démarré à partir d'une feuille blanche, le cabinet est retombé dans du prêchi-prêcha et du copier/coller d'une ville à une autre.

M. MOREL rappelle qu'il n'est pas les habitudes de la majorité municipale de réagir aussi rapidement à la tribune de l'opposition parue dans le Vitré Journal, mais souhaite répondre aux reproches sur la gestion des fonds publics quant à l'implantation de l'hôtel Mercure. Il estime facile de distiller le venin de la suspicion, mais plus compliqué de construire dans la transparence et l'honnêteté comme cela est fait depuis plusieurs années. En premier lieu, il revendique haut et fort d'avoir œuvré pour l'implantation d'un hôtel Mercure dans le centre-ville. Certaines entreprises vitréennes intervenant sur les marchés internationaux réclament depuis longtemps une infrastructure hôtelière locale haut de gamme susceptible d'accueillir leurs clients actuellement orientés dans les hôtels... rennais. Ce projet est source de dynamisme pour les entreprises du bâtiment, mais également pour l'attractivité du cœur de ville. Le déplacement du bâtiment des archives municipales était de toute manière à prévoir puisqu'avec 2 916 mètres linéaires d'archives existantes pour la Ville et le CCAS de Vitré, une nouvelle solution aurait dû être trouvée à court terme. Le projet Mercure constituait une opportunité et ne pas s'en saisir eut été irresponsable. Le plan de financement des archives s'élève au total à 1,680 millions d'euros desquels il convient de déduire les subventions et autre remboursement de TVA, participation de Vitré Communauté puisque la Ville profite de ce projet pour mutualiser avec l'Agglomération. Il reste donc à charge 524 335 euros. De cette somme, il convient également de déduire le prix de vente du bâtiment des archives soit 350 000 euros de moins, ce qui amène à une charge résiduelle de 174 335 euros. La ficelle est bien grosse de faire croire aux concitoyens qu'ils auraient financé le projet Mercure pour un montant 1 660 440 euros. Il souhaite vivement rassurer les vitréennes et les vitréens sur l'absence de financement du projet Mercure, excepté une future intervention probable du FIH, le bâtiment se situant à l'intérieur du secteur sauvegardé. Pour conclure, il veut porter à la connaissance de tous que les délibérations du Conseil municipal sur le projet Mercure ont toutes été adoptées à l'unanimité, y compris par l'opposition. Il cite d'ailleurs M. UTARD qui en séance du 10 novembre 2015 dit « que son groupe est favorable au projet et va donc le voter. Il rappelle qu'il a toujours été favorable à un renvoi des archives en périphérie ».

M. UTARD remercie M. MOREL de l'attention qu'il porte aux publications de l'opposition et de la confirmation que les chiffres qu'il a annoncé sont exacts. Il confirme que l'opposition dans son ensemble a voté favorablement pour le projet tel qu'il a été présenté. Toutefois, le montant global du projet n'a été porté que très récemment à sa connaissance, lors du débat sur l'orientation budgétaire et c'est à la lumière de ces nouveaux chiffres qu'il considère que l'intervention de la puissance publique lui semble disproportionnée par rapport à l'enjeu. Si la présentation qu'il a faite des chiffres peut paraître contestable, celle de M. MOREL l'est tout autant. Le fait d'indiquer que l'argent venant des subventions ne serait pas payé par les vitréens, c'est oublié que les vitréens sont également des contribuables communautaires, départementaux, régionaux et nationaux. En outre, la mobilisation importante pour ce projet de déplacement des archives, provenant de fonds du Ministère de l'environnement, aurait pu aussi bien être utilisée sur ce territoire, pour des projets porteurs en termes de changement climatique ou de changement de mode de production et d'utilisation d'énergie. Ces fonds sont captés sur un projet qui peut sembler nécessaire mais qui n'est pas directement prévue dans leur usage. Il maintient donc sa tribune, d'autant que les chiffres annoncés sont confirmés, et confirme la position de l'opposition de ne plus soutenir ce projet à la lumière de l'ensemble des éléments. Les sujets de désaccords entre opposition et majorité ne sont ni atypiques, ni dramatiques, et même plutôt sains dans la vie municipale. Il s'agit du projet de la majorité, qu'elle porte et assume. Il est compréhensible qu'il puisse y avoir des désaccords sur ce point.

M. MÉHAIGNERIE remarque qu'il n'est pas dans les traditions de respect réciproque, même s'il est normal que l'opposition fasse son travail et heureusement, de laisser une suspicion qui est désagréable en sous-entendant que

chaque contribuable paiera 200€, sans pouvoir profiter de l'hôtel. Cela s'apparente un peu à de la manipulation. Si la DRAC subventionne ce projet, c'est qu'elle estime que la Ville et l'Agglomération devaient mutualiser le service des archives et le renouveler pour le mettre aux normes. Est-ce une erreur d'avoir réalisé pour les trente années à venir un service d'archives de qualité, pour un cout global de l'ordre de 200 K€ ? Il remarque que laisser comprendre que les vitréens n'iraient pas dans l'hôtel mais paieraient 200€ et qu'un parking aurait été aménagé pour les deux hôtels alors que ceux-ci paient une location à la SNCF et que les travaux sont justifiés par le déplacement des containers, n'était pas dans les habitudes de l'opposition avec qui existait un climat d'entente et de coopération, chacun avec sa sensibilité politique.

M. UTARD estime que la réaction vive en Conseil témoigne de l'attention de la majorité à entretenir de bonnes relations avec l'opposition et qu'un sujet de désaccord ne doit pas remettre en cause une façon d'échanger et de construire ainsi que le respect mutuel. Même si la présentation a pu paraître orientée et désagréable, il note la confirmation des chiffres qui montre que 200€ ont été consacrés par habitant au projet combiné de l'hôtel et des archives et que ne retenir que le reste à charge pour la Ville de Vitré est tout aussi partiel que sa présentation. Il ne conteste pas qu'une partie des dépenses était nécessaire et regrette l'information tardive de l'évaluation de l'ensemble des dépenses justifiant son changement de position et la volonté de profiter de l'installation d'un hôtel qui a précipité les décisions concernant les archives qui auraient pu être financièrement plus favorables si les deux projets ne s'étaient pas bousculés.

Mme CHARLOT rappelle que le projet de déménagement des archives existait bien avant le Mercure. Dès 2014, des discussions étaient menées avec les agents car la Ville savait que ce service devait être étendu, mutualisé et rendu accessible.

M. MOREL conçoit qu'il puisse y avoir des désaccords mais déplore les raccourcis qui en sont faits. Ce qui heurte, ce n'est pas le fond mais la manière de distiller et laisser croire au travers de raccourcis rapides que la Ville a soutenu directement le projet d'hôtel, pour annoncer à la fin ne pas vouloir augmenter les impôts.

M. UTARD précise que le texte publié n'évoque que des dépenses indirectes et pas des dépenses directes pour l'hôtel.

M. MÉHAIGNERIE souligne les contraintes successives qui ont menacé la poursuite de ce projet et se réjouit finalement de la satisfaction des grandes entreprises qui étaient obligées d'envoyer leurs clients étrangers à Rennes, sans compter du nouveau potentiel touristique que constituera cet équipement.

M. MORIN constate que les éléments comptables sont exposés pour la première fois à l'opposition et déplore de manière générale le manque de transparence qu'elle ressent. Parfois, la majorité peut croire que l'opposition dispose des mêmes niveaux d'information alors que ce n'est pas le cas, celle-ci ne prend souvent connaissance des projets aboutis qu'à la dernière commission avant d'être présentés devant le Conseil municipal, sans avoir eu la possibilité d'agir et de donner un avis en amont. Il espère que le déplacement des archives municipales sera l'occasion d'en faciliter l'accès, notamment pour les élus de l'opposition qui ont pu être par le passé « interdits d'archives » (dossiers ZAC du Parc et éclairage du Château).

Mme BOUQUAY s'étonne de cette notion « d'interdiction d'archives » dans la mesure où l'accès est ouvert au public et se rapprochera des services.

38	7.1	Vote du compte administratif 2016 – Annexe 1	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du Compte administratif 2016 à l'exception de Monsieur Méhaignerie qui a quitté la salle.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> aurait souhaité pour la 16^{ème} année consécutive poursuivre la stabilité de l'impôt à un niveau inférieur de 25% à la moyenne des villes de même strate, non pour des raisons idéologiques mais parce que Vitré est dans un bassin industriel, actif mais vulnérable, sans compter le pouvoir d'achat des salariés.</p> <p>Vitré est victime d'une double peine : la chute d'1,4 M€ de DGF et une très faible DGF par habitant en raison du faible niveau d'imposition. La ville aurait pu rester encore ainsi un ou deux ans mais aurait connu une érosion de son épargne nette qui sert à investir pour l'avenir. Quatre solutions s'offrent à elle :</p> <p>-Rechercher des économies dans les dépenses de fonctionnement et le non renouvellement d'une partie des retraités. Ce choix n'est pas retenu car Vitré est une ville en expansion et moins de salariés de la ville correspond à</p>
----	-----	---	--

		<p>moins de service public.</p> <p>-Augmenter la participation des familles de 12% sur le coût des services à la population, mais mettre en question les aides importantes à ce secteur, c'est porter atteinte aux familles, aux enfants et à l'égalité des chances.</p> <p>-Finir avec le transport gratuit, même si c'est plus compliqué compte tenu que ce service est mixte avec la communauté.</p> <p>-Baisser de 30% les investissements pour l'avenir, ramené à l'annuité.</p> <p>La conclusion que les citoyens partagent (notamment lors des réunions publiques), conduit à une légère augmentation de 4,9% qui ne représente que 25% de la baisse des dotations.</p> <p><u>H. UTARD</u> remarque que la Ville dépense deux fois plus par habitant que la moyenne des villes comparables. La proposition retenue pour équilibrer le budget d'augmenter les imports conduira à prélever 18€ par habitant alors que l'écart est d'environ 300€ pour les dépenses d'équipement. Il lui semble préférable de réduire légèrement le train d'investissement tout en restant largement supérieur à nos voisins et sans lever l'impôt. C'est donc 5% environ et non 30% des investissements comme annoncé qu'il faudrait réduire.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> rappelle que le gouvernement incite à ne surtout pas baisser le niveau des investissements, mais plutôt à maîtriser les dépenses de fonctionnement.</p> <p><u>H. UTARD</u> remercie de l'attention portée au fonctionnement et au maintien des services apportés à la population. Les subventions aux associations sont importantes aussi si l'on veut avoir une ville vivante, permettant également de faire fonctionner les équipements qui ne seront pas réalisés à perte.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> comprend ce raisonnement qui n'induit pas cependant deux éléments vitaux pour l'avenir de la ville : premièrement, la réalisation du PEM pour lequel la ville a déjà consacré 9 millions d'euros d'investissement et qui sera un élément d'attractivité exceptionnelle conjugué à la qualité de la desserte ferroviaire dont on doit remercier la Région. Deuxièmement, le patrimoine sur lequel nous devons réserver pour l'avenir de très lourds investissements : églises, tours, enceintes. Pour protéger le patrimoine qui nous a été légué, il faudra consacrer un rythme lourd d'investissement, sans pour autant porter atteinte à la demande d'équipements sportifs, ou aux autres équipements qui font la qualité de vie de Vitré.</p> <p><u>H. UTARD</u> estime qu'une baisse des investissements lui semble possible car des choix proposés ne semblent pas contribuer à l'amélioration du bien-être des vitréens comme les horodateurs qui ont été achetés il y a peu de temps et qui peuvent être adaptés pour respecter la nouvelle réglementation sans être remplacés, les efforts faits par la Ville d'amélioration de l'offre hôtelière qui coûtent 150 k€ d'aménagement de voirie sur le parking, les ventes au-dessous du prix du domaine ou l'acquisition au-dessus. Ces décisions permettraient déjà de trouver l'essentiel des 300 k€ d'économies sur l'investissement, sans remettre en question son rythme général.</p> <p><u>B. MAISONNEUVE</u> justifie la dépense liée aux horodateurs par l'évolution de la réglementation qui s'impose à la Ville et qui impactera également le fonctionnement. C'est effectivement un vrai choix de technologie : soit on favorise</p>
--	--	--

les investissements avec des équipements qui facilitent le quotidien des agents et des usagers ou alors on recrute 5, 10 ou 15 personnes pour assurer le contrôle.

H. UTARD s'étonne du chiffre annoncé alors qu'aujourd'hui 7 agents de la police municipale et 2 ASVP ne consacrent qu'une toute petite partie de leur temps au contrôle du stationnement.

P. MÉHAIGNERIE partageait cette réaction sur le forfait post stationnement en s'interrogeant sur la justification de ce changement imposé, mais a été convaincu par l'Association des Maires de France. Il annonce la venue prochaine du directeur du GART (Groupement des Autorités Responsables des Transports) qui se propose de venir devant le Conseil municipal, au cours du mois de juin, pour expliquer cette réforme complexe.

B. MAISONNEUVE explique que nous sommes aujourd'hui sur le principe d'une amende avec des recettes récoltées par l'État et redistribuées aux communes. A partir de 2018, il s'agit d'une redevance de domaine public et la Ville sera obligée de contrôler le stationnement de manière très poussée mais en tenant compte du calcul du temps passé sur la place déjà acquittée. Des chiffres annoncés au niveau national évoquent le ratio d'un agent pour 150 à 200 places de stationnement à contrôler. Les questions sur l'importance du contrôle, le nombre de places à contrôler sont des vrais sujets qui feront l'objet d'une discussion. Il n'imagine pas que les agents soient dotés d'une calculette pour déterminer les redevances dues le long du trottoir. Nous vivons dans un monde numérique et il faut vivre avec son temps d'autant que ce dispositif n'est pas nouveau : il existe en Espagne, en Italie qui sont en avance sur la France pour l'utilisation des smartphones. Il croit à cet investissement qui est absolument nécessaire. En outre, il annonce que les excédents du FPS devront être reversés à l'EPCI selon des modalités à déterminer, ce qui complexifie davantage cette réforme.

J. COIGNARD remarque que les investissements ne sont réalisés tous les ans qu'à hauteur de 60%, il serait aisé de diminuer leur volume.

P. MÉHAIGNERIE répond qu'un investissement décidé au mois de mars n'est pas terminé au 30 décembre et que fatalement l'engagement oblige à inscrire le crédit. Le fait est que la Ville dépense 9 à 10 millions d'euros d'investissement par an, mais qu'il faut alors en inscrire 13 car tout ne peut pas se réaliser en 9 mois.

H. UTARD comprend la technique comptable mais souligne que beaucoup de collectivités dont la région, sont passées en APCP (Autorisation de Programme / Crédit de Paiement) permettant d'avoir des autorisations de programme votées et après une dépense réalisée sur plusieurs années, rendant les chiffres plus lisibles et ne donnant pas le sentiment que la moitié de ce qui a été prévu a été réalisée, même si sur le fond cela ne change rien.

M.A. BOUQUAY explique, concernant le patrimoine, que les travaux de l'enceinte en particulier sont liés au droit des propriétaires riverains. Pour un simple échafaudage par exemple, les travaux peuvent prendre 6 mois s'il faut démonter la toiture en amiante d'un garage, pour peu que le riverain soit d'accord, ce qui contribue à augmenter la facture dont les prix sont révisables.

			<i>H. UTARD</i> conclut que le compte administratif atteste que les fonds ont été gérés selon la réglementation et selon les choix réalisés par le Conseil municipal l'année précédente. Il constate que les comptes ont été gérés de façon sincère et valide le compte administratif, ce qui ne veut pas dire qu'il approuve les choix politiques faits l'année dernière.
39	7.1	Vote du compte de gestion 2016	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du Compte de gestion 2016.
40	7.1	Compte administratif 2016 – Affectation des résultats – Annexe 2	Approbation à la majorité des présents et représentés du Compte administratif 2016 ; Messieurs UTARD (+ voix de Mme GOZE), MORIN et COIGNARD ont voté contre. <i>H. UTARD</i> propose d'affecter 334 k€ de plus au fonctionnement et 334 k€ de moins à l'investissement de manière à ne pas à avoir à prélever davantage d'impôt.
41	7.5	Attribution de subventions aux associations pour l'année 2017 – Annexe 3	Approbation à l'unanimité des présents et représentés sur propositions des commissions, des subventions accordées aux associations.
42	7.5	Attribution de subventions aux établissements d'enseignement primaires publics pour l'année 2017	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'attribution des participations attribuées à l'enseignement public.
43	7.5	Attribution de subventions aux établissements d'enseignement primaires privés pour l'année 2017	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'attribution des participations attribuées à l'enseignement privé. <i>H. UTARD</i> observe que les critères pour les classes de découverte imposent une nuitée pour que le séjour soit accompagné. Il demande une adaptation de ces critères pour les élèves en SEGPA, pour lesquels les séjours sont plus compliqués à organiser, afin qu'ils bénéficient également de l'accompagnement de la Ville. <i>D. MATHIEU</i> prend en compte cette observation et annonce se rapprocher de la SEGPA pour voir de quoi il en retourne exactement.
44	7.1	Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques – facturation 2017	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de fixer les conditions de facturation des frais de l'enseignement public aux communes extérieures : - Élémentaire : 440.83 €, - Maternelle : 688.03 € avant péréquation.
45	7.1	Participation au fonctionnement du C.C.A.S.	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'attribution d'une participation de 946 019.00 € au titre de 2017.
46	7.1	Provisions – Modification de l'état des provisions	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la modification de l'Etat des provisions. Au 1 ^{er} .02.2017, elles s'élèvent à 83 200 € réparties comme suit : - Risque contentieux : 10 000 €, - Risque d'impayé sur loyer : 23 200 €, - Risque de garantie d'emprunt : 50 000 €. Des provisions pour le dossier contentieux ont été ajoutées

			<p>pour un montant de 20 000 €.</p> <p><i>P. MORIN</i> observe que la liste des contentieux ne figure pas à l'ordre du jour du Conseil. Pour autant, il rappelle qu'un litige oppose la Ville à trois de ses chefs de service et remarque que la provision a été augmentée alors qu'il avait été précédemment annoncé que la Ville ne risquait rien. Il se demande si cette somme couvre intégralement le rattrapage en cas de condamnation de la Ville pour les trois agents et, le cas échéant, si d'autres fonctionnaires pourraient prétendre à être indemnisés de manière rétroactive.</p> <p><i>A. CHARLOT</i> préfère être prudente et provisionner la somme inscrite. La procédure suit son cours.</p> <p>Il est précisé que les agents n'ayant pas poursuivi leur recours ne pourront prétendre à un rattrapage.</p>																				
47	7.1	Budget primitif 2017 – Vote des taux d'imposition	<p>Approbation à la majorité des présents et représentés, de fixer pour 2017 les taux d'imposition ; Mme DELANOE s'est abstenue ; Messieurs UTARD (+ voix de Mme GOZE), MORIN et COIGNARD ont voté contre.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Bases estimées 2017</th> <th>Taux 2017 proposés</th> <th>Produit fiscal 2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe habitation</td> <td>22 392 976</td> <td>14.16%</td> <td>3 171 181</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière propriétés bâties</td> <td>24 191 504</td> <td>16.24%</td> <td>3 928 342</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière propriétés non bâties</td> <td>272 899</td> <td>40.89%</td> <td>111 588</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td></td> <td>7 211 112</td> </tr> </tbody> </table> <p>correspondant à une augmentation des taux de 4.9%.</p>		Bases estimées 2017	Taux 2017 proposés	Produit fiscal 2017	Taxe habitation	22 392 976	14.16%	3 171 181	Taxe foncière propriétés bâties	24 191 504	16.24%	3 928 342	Taxe foncière propriétés non bâties	272 899	40.89%	111 588	TOTAL			7 211 112
	Bases estimées 2017	Taux 2017 proposés	Produit fiscal 2017																				
Taxe habitation	22 392 976	14.16%	3 171 181																				
Taxe foncière propriétés bâties	24 191 504	16.24%	3 928 342																				
Taxe foncière propriétés non bâties	272 899	40.89%	111 588																				
TOTAL			7 211 112																				
48	7.1	Vote du budget primitif 2017 – Annexe 4	<p>Approbation à la majorité des présents et représentés du vote du budget primitif 2017, pour les deux sections du budget général ; Messieurs UTARD (+ voix de Mme GOZE), MORIN et COIGNARD ont voté contre.</p> <p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du vote du budget primitif 2017, pour les budgets annexes.</p> <p><i>Présentation du projet de budget</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE</i> fixe trois objectifs : construire la performance économique pour combattre la pauvreté et le chômage ; renforcer la cohésion sociale ; poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> • construire la performance économique : Les « Critères » <p>-Taux de chômage 5,5% -Pourcentage d'actifs entre 15 et 64 ans 76% (contre une</p>																				

		<p>moyenne de 65%)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pourcentage de bénéficiaires d'une des trois allocations AAH, RSA, API 12% (contre une moyenne de 20%) -Base productive par habitant la 1^{ère} en France -Pourcentage d'actifs dans l'industrie 40% <p>Le « Comment »</p> <ul style="list-style-type: none"> -La passion de l'emploi -Un environnement favorable à l'esprit d'entreprendre -Un réseau autoroutier et des réserves foncières autour des échangeurs -Un soutien au développement des entreprises (30 bâtiments industriels et tertiaires construits (ex. CPIO/BCM–THALES–WEBHELP) -Une fiscalité favorable (-25%, pas de versement transport...) pour maîtriser les charges indirectes importantes pesant sur le travail -Une simplification de la vie des entreprises (recherche d'emploi et MEEF) <p>Et « demain »</p> <ul style="list-style-type: none"> -Elever le niveau d'excellence industrielle : Bac+3 – Licence professionnelle – Campus des métiers - Promotion du numérique (Ecole, Five) -Favoriser la mobilité (réalisation du PEM) -Liaisons TGV maintenues et TER améliorées -Poursuivre la construction de bâtiments industriels et surtout tertiaires -Qualité de la vie (16^{ème} sur 305 villes où il fait bon vivre) -Coût de la vie modéré -L'image et la communication à construire -Les 3 facteurs qui ont aidé au développement de Vitré doivent être maintenus (Investir, anticiper, prise de risques) <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le progrès social : <ul style="list-style-type: none"> Pas de progrès social sans performance économique. 1-Améliorer le pouvoir d'achat des familles *présence fréquente d'un double salaire dans les familles *Salaire Moyen Brut par Tête (2^{ème} au 4^{ème} rang sur les 18 Zones d'emploi en Bretagne) *transport gratuit Demain : Poursuivre les priorités actuelles et Faciliter l'accès au financement du logement privé (Pinel) 2-Un accès facilité aux services Des services offerts aux familles et aux enfants à des prix très modérés Demain : Engager un plan Bien-être – Prévention – Santé – Vieillesse Solidarité vis-à-vis des communes rurales de Vitré Communauté. 3-Des logements sociaux nombreux, sans file d'attente 4-Une fiscalité (taxe habitation et foncier bâti) inférieure de 25% à la moyenne des villes de même strate. Et pour 2017, peut-on poursuivre la stabilité de l'impôt depuis 15 ans malgré la double peine infligée (baisse de 1,4 million de DGF, de l'Etat) et très faible DGF du fait d'un effort fiscal faible. Obligation de faire un choix soit : <ul style="list-style-type: none"> -Une baisse des investissements d'avenir, c'est un risque pour le futur (ex. entretien du patrimoine ou équipements sportifs...) -Une augmentation du prix des services aux familles, mais c'est une pénalisation pour les faibles revenus... -Une baisse des effectifs et donc des services offerts à la population (ex. espaces verts et activités sociales et culturelles) -Une légère augmentation de l'impôt, c'est la mesure aujourd'hui la moins injuste du fait de notre faible fiscalité et celle qui évite de nous pénaliser le moins dans l'avenir face
--	--	--

à la proposition des villes importantes, de fixer le niveau de la DGF en fonction de l'effort fiscal demandé aux citoyens.
-Les 3 réunions avec les habitants «Cohigné» -VC12 et surtout avec les associations, ont montré une adhésion prioritaire à ce choix.

- Conforter le mieux vivre ensemble

-Soutien à la vie associative

-Renforcement du bénévolat

-Développement de l'esprit d'entreprendre chez les jeunes

-Poursuite de la fête de «toutes les couleurs»

Demain : Maintien des enveloppes financières aux associations, au Centre social, au CCAS

Développement de l'apprentissage des langues dès le premier âge ainsi que des activités spécifiques entre 1 et 5 ans

Corriger les inégalités de départ

- Renforcer l'attractivité du bassin d'emploi et du cœur de la Ville

Demain : Rénovation du patrimoine, Campagne de promotion touristique, Plan de déplacement, Limitation de la vitesse et du bruit, Plan lumière / patrimoine et culture en 2018 (déambulation autour du thème «l'ouverture sur le monde»...

P. MORIN demande des précisions sur le renforcement du bénévolat : s'agit-il d'avoir plus de bénévoles ou de valoriser leur travail dans le montant des aides apportées par la Ville.

P. MÉHAIGNERIE lui répond qu'il s'agit potentiellement des deux aspects.

A. CHARLOT précise qu'un groupe de réflexion travaille sur le sujet de l'accompagnement aux associations, de la charte associative et du temps associatif qui peut être un critère, mais pas le seul.

J. COIGNARD s'interroge sur une ligne de 400 k€ correspondant à des « réserves ».

Il est précisé que cette réserve pourra servir à un budget supplémentaire si l'occasion s'en présente.

J. COIGNARD demande si le budget a prévu pour le service du patrimoine la transformation d'un poste à 80% en poste à temps complet et le renfort d'intervenants vacataires en période de forte activité ? De même, quel sera l'impact au niveau du budget pour le service de la police municipale actuellement audité, que ce soit en termes d'effectifs ou de déplacement dans un endroit mieux adapté pour les salariés et les usagers ? Enfin, concernant les archives qui seront mutualisées, Vitre Communauté et la Ville ont-elles prévu l'embauche d'un renfort ?

A. CHARLOT précise que le budget tient compte des augmentations de la masse salariale liées au régime indemnitaire et aux nouvelles dispositions législatives de 2016, prévoit une somme pour les astreintes des services techniques, la création d'un poste patrimoine et urbanisme. Le passage d'un agent de 80 à 100% n'a pas été retenu, par contre le renfort de vacataires a été validé. Pour rester dans les 3% d'augmentation de la masse salariale, il n'y a pas d'autre mouvement de personnels et les postes du service police sont en attente des résultats de l'étude organisationnelle.

			<p><u>P. MORIN</u> souligne une enveloppe de 90 k€ de frais d'études diverses et variées (parc des expositions, circulation...) et se demande s'il ne serait pas opportun de disposer de nos propres salariés en charge du développement et de la réflexion évitant le recours à des cabinets qui méconnaissent la Ville et ses spécificités.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> estime que ces études nécessitent le recours à des spécialistes.</p> <p><u>J. COIGNARD</u> demande des précisions sur les modalités de portage de la Baratière avec l'EPFR, pour lequel 400k€ d'investissement ont été prévus.</p> <p><u>P. LAPAUSE</u> répond qu'il est nécessaire pour une bonne gestion de provisionner tous les ans cette somme en vue de la sortie du dispositif, puisqu'à ce moment-là, il faudra rembourser la totalité.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> précise que l'objectif est de signer dans les 4 mois avec l'EPFR puisque l'IME quitte les locaux le 1^{er} septembre prochain, d'évaluer les possibilités foncières (100 à 120 logements ne posent pas de problèmes), l'utilisation des bâtiments au nord (accueil d'associations ?) et du Château (avis défavorable pour l'accueil de la Communauté d'agglomération). La Ville va donc chercher des investisseurs pour accueillir un siège social. Un débat est donc prévu dans les prochains mois.</p> <p><u>A. MOREL</u> complète la réponse en affirmant que des surfaces de plancher à construire seront revendues dans le cadre de ce projet d'urbanisme sur la totalité du site. Cela ramènera des recettes dont on ne sait si elles seront suffisantes pour équilibrer le projet.</p> <p><u>P. MORIN</u> souhaite s'assurer que toutes les dépenses superflues ont été traquées comme celle relative à la sonorisation de la salle du Conseil municipal pour 14 k€.</p> <p><u>P. LAPAUSE</u> précise qu'il s'agit d'une prévision d'enveloppe mais que la dépense ne sera pas forcément effective compte tenu de l'intervention des techniciens du Centre Culturel. En outre, l'enregistrement se montre souvent défaillant.</p> <p><u>P. MORIN</u> s'interroge sur l'étude concernant la réhabilitation du Parc des expositions. Avant de penser à la réhabilitation, il demande à ce qu'on s'interroge sur le devenir et l'usage de cet équipement.</p> <p><u>A. CHARLOT</u> répond qu'un groupe de travail sur l'utilisation des salles (Centre Culturel et Parc des expositions) s'est réuni plusieurs fois. Ses propositions et son diagnostic seront prochainement exposés.</p> <p>Il est précisé que l'étude programmée concerne des aspects de sécurité incendie, de sécurité intrusion, de structure, de résistance, de thermique...</p> <p><u>C.A. CHÉHABEDDINE</u> s'interroge sur les travaux prévus sur le hangar situé Chemin Jaune.</p> <p><u>J.P. LEBRY</u> précise que la commission d'appel d'offres a validé récemment les travaux de couverture du hangar qui servira de stockage pour les services techniques municipaux.</p>
--	--	--	--

49	7.10	Imputation en investissement de diverses factures	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'imputation de diverses factures en section d'investissement.
50	7.10	Admission en non-valeur de produits communaux – Location d'une cellule commerciale	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'admission en non-valeur d'un titre de 2 128.00 € correspondant à la location d'une cellule commerciale d'une société placée en liquidation judiciaire. La commission des Finances a émis un avis favorable.
51	7.10	Admission en non-valeur de produits communaux – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'admission en non-valeur d'un titre de 298.50 € correspondant à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure d'une société placée en liquidation judiciaire. La commission des Finances a émis un avis favorable.
52	7.10	Admission en non-valeur de produits communaux – Frais de restauration scolaire	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'admission en non-valeur d'une série de titres d'un total de 347.27 € correspondant à des frais de restauration scolaire de 2015 et 2016 ; la personne concernée a bénéficié d'un jugement d'effacement de dette suite à surendettement. La commission des Finances a émis un avis favorable.
53	7.1	Réduction de titre – Facturation Parc des Expositions	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la réduction du titre n° 3 239 de 2016 (facture non conforme au devis) de 2 345.14 €. La commission des Finances a émis un avis favorable.
54	7.10	Annulation de deux titres de recettes de 2016 / Centre de loisirs de Domagné	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'annulation de 2 titres de recettes (N° 3 589 de 1 631.06€ et N° 3 694 de 113.12€) de 2016 (suite à une erreur de facturation) et de l'établissement d'un nouveau titre d'un montant de 1 414.74€. Les commissions Education et Finances ont émis un avis favorable.
55	7.10	Réduction de titre – Facturation restauration scolaire	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la réduction du titre N° 3 076 de 2016 (pas de régularisation possible sur les futurs repas consommés puisque les enfants ne sont plus scolarisés à Vitré) de 48.60 €. Les commissions Education et Finances ont émis un avis favorable.
56	7.5	Subvention pour le gîte d'étape géré par l'Association Tremplin	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du versement d'une subvention de 8 000€ à l'Association TREMPLIN pour la gestion du gîte d'étape.
57	7.10	Médiathèque – Exposition, Centre social et vente d'un livret au bénéfice du CLPS de Vitré	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la validation des partenariats et de la vente de livrets au bénéfice de l'association. La commission Culture a émis un avis favorable.

58	7.10	Médiathèque – Cycle sciences et nature – Intervention de « l'Atelier LM culture sciences »	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du coût afférents à cette intervention et à l'ensemble de ce cycle d'animations pour un montant s'élevant à 500€ TTC. La commission Culture a émis un avis favorable.
59	7.10	Médiathèque – Partenariats avec les collèges vitréens - « Délire en mai » Annexe 5	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la validation du coût global de l'évènement s'élevant à 1 300€ TTC. La commission Culture a émis un avis favorable.
60	7.1	Fixation des tarifs du stationnement – Parking Pierre Lemaître – Note de synthèse A	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la création et de la commercialisation d'une formule d'abonnement mensuel (17€) permettant le stationnement de véhicules dans le parking.
61	7.1	Fixation des tarifs du stationnement – Prix du badge magnétique - Accès au PEM	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du prix de renouvellement du badge magnétique (en cas de perte ou de vol) à savoir 10.00€ (prix identique qu'à la souscription d'un premier abonnement).
62	7.1	Fixation des tarifs du stationnement – Remboursement usager - PEM	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du remboursement de la somme de 110.00€ à un usager du parking PEM (suite erreur matérielle de programmation du badge d'accès). La commission des Finances a émis un avis favorable.
63	7.3	Demande de garantie d'emprunt – ESPACIL HABITAT – Résidence Le Coubrun – Annexe 6	Approbation à l'unanimité des présents et représentés d'accorder une garantie d'emprunt à ESPACIL HABITAT SA HLM d'un montant de 43 512€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (travaux de réhabilitation de 15 logements de la Résidence le Coubrun située 56 Rue de Paris à Vitré). La commission des Finances a émis un avis favorable.
64	7.3	Demande de garantie d'emprunt – NEOTOA – Diverses adresses – Annexe 7	Approbation à l'unanimité des présents et représentés d'accorder une garantie d'emprunt à NEOTOA d'un montant de 148 842€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (travaux de réhabilitation de 49 logements situés sur plusieurs adresses à Vitré). La commission des Finances a émis un avis favorable.
65	7.3	Demande de garantie d'emprunt – NEOTOA – Espace DEBUSSY – Annexe 8	Approbation à l'unanimité des présents et représentés d'accorder une garantie d'emprunt à NEOTOA d'un montant de 91 772€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (travaux de réhabilitation de 99 logements situés Espace Debussy à Vitré). La commission des Finances a émis un avis favorable.
66	7.4	Convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « actions de développement économique » entre Vitré Communauté et la Ville de Vitré : Avenant n°1 – Annexe 9	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du contenu de l'avenant N°1 à la convention de gestion de services.
67	7.5	Attribution d'une subvention exceptionnelle - Convention Ville de Vitré / Les Restaurants du	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du versement d'une subvention d'un montant de 25 000€ HT à

		Cœur » - Annexe 10	l'Association les Restaurants du cœur.
68	1.1	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	<p><u>Pour information du Conseil municipal.</u></p> <p><i>H. UTARD s'interroge pour savoir si les moyens proposés par EFFIA sont en mesure de faire cesser les actes d'incivilité (dégradations, prises de risque par des jeunes, sentiment d'insécurité, sens interdits dans le parking...)</i></p> <p><i>J.P. LEBRY estime que les moyens nécessaires sont retenus mais ne permettent pas de garantir que ces comportements cesseront. En outre, un système de vidéo protection a été installé.</i></p> <p><i>B. MAISONNEUVE rappelle la double motivation de cette délibération : lever l'avis défavorable de la commission de sécurité qui pèse sur le PEM depuis son ouverture et répondre au besoin d'assurer une présence humaine régulière. Il y a une tranche ferme qui consiste à sécuriser le bâtiment contre le risque incendie et des tranches optionnelles qui ont été levées pour l'entretien du parking, la gestion et l'accueil. Pour régler le problème de la sécurité incendie, il faut compléter l'offre de vidéo protection en doublant le nombre de caméras, de 28 à 56. Ces caméras serviront également à lutter contre les incivilités car l'enjeu est de maintenir l'attractivité du PEM. Un seul candidat a répondu, EFFIA, mais il est sérieux et la Ville attend de sa part des propositions d'amélioration, comme sur la numérotation retenue par le maître d'œuvre qui n'est pas satisfaisante. Les montants nécessaires au fonctionnement et à l'investissement correspondent à ceux annoncés dès le mois d'avril 2016.</i></p> <p><i>J.P. LEBRY rappelle sa préconisation initiale lors de la consultation, d'installer dès le départ les 56 caméras et s'interroge également sur les conditions de leur utilisation.</i></p> <p><i>B. MAISONNEUVE relie cette question au résultat de l'étude en cours sur le service de la police municipale. Il constate en effet que l'usage du système de vidéo protection mobilise de plus en plus du temps de travail des agents. Pour autant, il ne faut pas attendre de l'outil qu'il serve à la résolution de toutes les affaires : il sert surtout à comprendre des modes opératoires, faire des recoupements...</i></p>
69	1.1	Achat de prestations et matériels liés aux usages numériques – Avenant n°1 - Annexe 11²	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la gestion, par Vitré Communauté, des modifications de composition du groupement : Signature de l'avenant correspondant.
70	1.4	Gestion du Multi accueil La Fleuriais – Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association B 612 – Annexe 12	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature de la convention entre la Ville et l'association Astéroïde B612 dans le cadre de la gestion de l'équipement Multi accueil la Fleuriais.
71	2.1	Transfert de la compétence « documents d'urbanisme » à la Communauté d'agglomération – Opposition – Note de synthèse B	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'opposition au transfert de la compétence « documents d'urbanisme » à Vitré Communauté.
72	3.2	Projet de cession - 49 Route des eaux – Ville de Vitré / M. LE BERGER - Note de synthèse C	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du projet de cession d'un montant de 85 000 € du bien immobilier situé 49 Route des Eaux à Vitré à M.

			LEBERGER.
73	3.5	Projet de cession Ville de VITRÉ / NEOTOA - « Rue du Commandant Louis Pétri » – Note de synthèse D	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du projet de cession d'emprises publiques à 1.00€ symbolique à NEOTOA.
74	3.6	Convention de mise à disposition foncière – Lotissement le Grand Fougeray – Annexe 13 – Note de synthèse E	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature d'une convention de mise à disposition foncière.
75	8.3	Dénomination de voie – Lotissement les hauts de Plaisance 6 – Annexe 14	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la dénomination de la voie « Rue des Tisserands ».
76	8.3	Dénomination de voie – La Basse Gasnais – Annexe 15	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la dénomination des voies « Rue Marie-Pascale Ragueneau », « Allée Louis Braille », « Allée Léonard de Vinci ».
77	8.3	Dénomination de voie – La Maison Neuve – Annexe 16	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la dénomination de la voie « Allée des Muriers ».
78	3.2	Projet de cession Ville de VITRÉ/ARNAL - locaux d'activités « 52-56 rue Poterie » – Note de synthèse F	<p>Question reportée.</p> <p><i>H. UTARD</i> remarque qu'il s'agit de vendre le local de l'Artothèque alors que le nouvel équipement ne sera pas encore disponible, ce qui nécessite soit d'interrompre ce service soit de le localiser autrement. Il a été question que la salle du Temple puisse être mobilisée pour accueillir l'Artothèque pendant plusieurs mois, mais cela aura des conséquences non négligeables sur des activités associatives. En outre, le prix de vente proposé est inférieur à l'estimation des domaines. Enfin, la fonction de la personne qui souhaite acquérir pourrait faire surgir le doute qu'il ait bénéficié d'informations dont d'autres acquéreurs potentiels n'aient pas bénéficié. Pour toutes ces raisons, il semble urgent d'attendre et de réaliser une publicité complète pour ce bien et de le mettre en vente quand la Ville n'en aura plus besoin.</p> <p>C'est pourquoi il s'oppose à cette délibération et demande, pour que chacun puisse s'exprimer librement sur ce sujet sensible, un vote à bulletin secret.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE</i> considère qu'il s'agit d'une opération que l'on peut différer d'un mois car il est compréhensible que l'on puisse se poser des questions. Le seul véritable argument qui n'est pas négligeable réside dans la capacité d'emmener l'enfant dans les cœurs de ville afin d'en assurer la vitalité. Accueillir ce type de librairie orientée vers les enfants et où ils peuvent rester est un élément important pour la vitalité. Compte tenu des questions multiples qui se posent, il ne voit pas de difficulté, hormis pour le futur commerçant, à reporter d'un mois.</p> <p><i>P. MORIN</i> insiste sur la question complémentaire de la publicité permettant à d'autres personnes, éventuellement en concurrence, de faire une meilleure proposition puisque le prix proposé est actuellement en dessous de celui des domaines.</p> <p><i>J.L. VEILLÉ</i> estime que si l'on peut espérer une meilleure offre pour le prix, le plus important est l'arrivée d'un nouveau commerce car ce local et cette vitrine sont sous exploités. Il aurait peut-être été bon de s'y prendre autrement car les choses ont été très rapides.</p> <p><i>A. CHARLOT</i> remarque que le prix n'est que de 10% inférieur à l'estimation des domaines.</p>

			<p><u>J. COIGNARD</u> se satisfait de l'arrivée d'un commerce, mais évoque un « délit d'initié » car ce local n'a jamais été mis en vente publiquement et c'est un agent de la Ville qui se propose de l'acquérir. Cela pose la question de la légalité...</p> <p><u>P. LAPAUSE</u> souhaite rappeler que l'attente par rapport à des objectifs de démarrage d'activité peut remettre en cause le projet.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> reporte la décision pour que chacun puisse faire le bilan des avantages et des inconvénients de cette opération.</p>
79	8.10	Enseignement – Fusion des écoles maternelle et élémentaire La Hodeyère en une école primaire à la rentrée de septembre 2017	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la fusion des deux écoles à la rentrée de septembre 2017.</p> <p><u>J. COIGNARD</u> évoque l'absence de symbole de la République à l'entrée des écoles primaires et maternelles de la Ville.</p> <p><u>D. MATHIEU</u> confirme le souhait de la commission Education de faire participer le Lycée de la Champagne à la réalisation de la devise républicaine. Les partenariats sont en cours de développement et le cahier des charges sera présenté au mois de juin.</p>
80	4.1	Modification du tableau des effectifs	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés, des modifications apportées au tableau des effectifs. M. MORIN n'a pas participé au vote.</p>

Questions diverses

J.P. LEBRY informe du commencement des travaux route de Balazé où Néotoa construira 19 logements.

H. UTARD s'interroge sur les 300 k€ d'investissement relatifs au PEM, dont le détail n'a pas été annoncé.

Il est répondu qu'il s'agit des travaux de mise à niveau du système de sécurité incendie (SSI) pour environ 150 k€, de la réfection de la voirie de la rue Pierre Lemaître, sans attendre la fin des travaux en raison de l'état de dégradation de la voie, et enfin des finitions des aménagements des abords du PEM.

P. MÉHAIGNERIE annonce le prochain samedi, les portes ouvertes de la crèche astéroïde et le vendredi 31 mars, la course Adélie mais aussi l'Académie des Métiers en présence du professeur Yves MALIER, ancien directeur de l'Ecole Normale Supérieure et du Centre National d'Enseignement Technique de Cachan. Par ailleurs, il souhaite mettre en valeur les associations de l'ensemble de la Communauté d'agglomération qui travaillent pour l'Afrique, sur des valeurs d'ouverture sur le monde et de solidarité internationale. A l'heure où trop de personnes souhaitent construire des murs plutôt que des ponts, Vitré doit avoir sur l'Afrique une capacité d'anticiper et d'établir des perspectives en lien avec l'exposition sur la place du Château en juillet et août.

Pour conclure, il affirme que face à la baisse massive de la dotation globale de fonctionnement, nous avons avec le soutien de l'opinion publique, choisit la moins mauvaise solution.

P. MORIN souhaite saluer publiquement le travail et le mérite de l'association Crions de Couleurs pour la mise en lumière du Château.

P. MÉHAIGNERIE confirme le succès de cette opération et les félicitations adressées le soir même aux membres de l'association qui remerciaient en retour, l'implication et l'aide de la Ville.